

Message aux membres de la liste l'ARAF, envoyé par Alain Bardi, tête de cette liste pour les élections à l'Assemblée Générale de la MNPAF dont le dépouillement a eu lieu le jeudi 7 janvier 2016.

Elections à l'Assemblée Générale de la MNPAF

Bonsoir à tous,

Le dépouillement des votes s'est bien passé. L'informatique "est tombée en marche". mais très lentement, ce qui nous a amené après 18h pour les résultats.

Résultats aussi favorables pour l'ARAF qu'il y a cinq ans, puisque avec 7.931 sur 14.398 votes exprimés (55%) nous remportons 21 sièges à l'Assemblée sur les 37 attribués aux "Individuels". Sont donc élus les candidats de l'ARAF jusqu'à Martine Marage compris. Claude Masclat devra se venger en mettant la pression sur La Poste; Jacques et Marc sont soupçonnés d'être soulagés ...

Mais, bonne nouvelle, les 16 autres candidats de notre liste sont aussi déclaré élus dans les procès verbaux. Ils seront ainsi mobilisables pour remplacer à l'AG toute défaillance des 21 premiers. Que ces derniers se rassurent, cette mesure ne concerne pas que les listes de retraités, mais aussi celles d'actifs, à condition qu'elle aient au moins un élu.

La participation a été de 15.176 sur 32.365 inscrits (47%). Malheureusement 778 votes ont du être annulés, ramenant les suffrages exprimés à : 14.398 (44%)

L'essentiel des erreurs de vote réside dans la signature ou le nom que les votants ont inscrit sur le dos de l'enveloppe. Beaucoup de votes "l'ARAF" ont été annulés, ce qui a coûté probablement la perte d'un siège.

La prochaine fois, penser à demander une mention imprimée au dos de l'enveloppe de vote "NE RIEN INSCRIRE"; penser aussi à rédiger plus logiquement l'exemple de remplissage du bulletin; et, plus simplement, s'entraîner à voter par internet qui oblige à corriger ses erreurs sans forcément annuler le bulletin.

Les résultats en "individuels":

ARAF	7931	21 sièges
CFDT	1120	3 sièges
CGT	1608	4 sièges
Alliance	3110	8 sièges
PN		
FO	629	1 siège

La prochaine étape consistera le 16 Février à élire le Conseil d'Administration. L'ARAF devrait avoir au moins CINQ représentants sur les 24 du CA (actifs et individuels confondus). Les Candidats doivent envoyer leur lettre de candidature (lettre + CV + extrait N°3 de casier judiciaire) avant le 15 janvier 2016. Un mémo sera diffusé dès que les procédures seront précisées par la MNPAF.

Merci à tous pour votre engagement et encore une fois, excellente année.

Alain Bardi